



Affichée le 2 juillet 2024

Département de Seine-et-Marne - Arrondissement de Torcy

Conseil de Communauté de communes

Extrait du registre des délibérations Séance du 25 juin 2024

Conseillers en exercice : 38
Conseillers titulaires présents : 27
Pouvoirs : 11
Votants : 38

Date de convocation : 17 juin 2024
Date d'affichage : 17 juin 2024

L'an deux mille vingt-quatre, le vingt-cinq juin à vingt heures, le Conseil de la Communauté de communes Les Portes briardes entre villes et forêts, en application des articles L. 5211-1 et L. 5211-2 du Code général des collectivités territoriales, s'est réuni dans la salle Horizon d'Ozoir-la-Ferrière, sous la Présidence de Monsieur Jean-François Oneto, Président.

Monsieur le Président passe la parole à Madame Delphine Deren, directrice générale de la Communauté de communes, qui procède à l'appel et constate que le quorum est atteint.

Étaient présents :

Monsieur ONETO Jean-François, Monsieur GAUTIER Laurent, Monsieur GARCIA ROBIN Jean-Paul, Monsieur PAPIN Michel, Madame FONTBONNE Anne-Laure, Monsieur DEBACKER Jean-Claude, Madame FLECK Christine, Madame GAIR Laurence, Monsieur SCHMIT Benoit, Madame BARNET Suzanne, Madame MÉLÉARD Josyane, Monsieur GHOZLAND Cyril, Monsieur SALMON Patrick, Madame MORELLI Marie-Laure, Monsieur MARCOUX Frédéric, Monsieur BARIANT Jean-Pierre, Madame DEVRIENDT Laëtitia, Monsieur WITTMAYER Bruno, Madame PALOMARES Aline, Madame LONY Eva, Monsieur KHALOUA Madani, Madame SPRUTTA-BOURGES Nathalie, Madame LENOIR Isabelle, Monsieur MATHÉROT Olivier, Madame BADOZ-GRIFFOND Yvonne, Monsieur DOARÉ Louis-Jean, Madame ROUEN Dominique

Avaient donné pouvoir :

Monsieur MONGIN Claude à Monsieur GARCIA ROBIN Jean-Paul
Madame BOURLON Chantal à Madame BARNET Suzanne
Madame CADART Anne-Marie à Monsieur ONETO Jean-François
Monsieur VORDONIS Patrick à Monsieur SALMON Patrick
Monsieur BENSAI Malek à Monsieur BARIANT Jean-Pierre
Madame COURTYTERA Véronique à Madame GAIR Laurence
Monsieur GREEN Alain à Madame LONY Eva
Monsieur BAKKER Hubert à Monsieur KHALOUA Madani
Monsieur BENOIT Dominique à Madame LENOIR Isabelle
Madame CAPIROSSI Pascale à Madame ROUEN Dominique
Madame CHABANON-DEGUELLE Sophie à Monsieur PAPIN Michel

Le Conseil communautaire, réuni à la majorité de ses membres, a désigné, conformément aux dispositions de l'article L. 2121-15 du code général des collectivités territoriales, Madame Christine Fleck, secrétaire de séance.

Département de Seine-et-Marne - Arrondissement de Torcy

DÉLIBÉRATION N°030/2024

OBJET : AFFECTATION DU RÉSULTAT DE CLÔTURE DE L'EXERCICE 2023

Le Conseil communautaire,

Entendu l'exposé de Monsieur Benoit Schmit, vice-président en charge des finances et de la comptabilité, relatif à l'affectation du résultat de clôture de l'exercice 2023 ;

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment ses articles L. 2311-5 et R. 2311-11 ;

Vu l'arrêté préfectoral DRCL-BCCL-2009 n°179 du 24 novembre 2009 portant création de la communauté de communes Les Portes briardes entre villes et forêts entre les communes de Férolles-Attilly, Gretz-Armainvilliers, Lésigny et Ozoir-la-Ferrière ;

Vu l'arrêté préfectoral DRCL-BCCL-2012 n°128 du 31 octobre 2012 portant extension du périmètre de la communauté de communes Les Portes briardes entre villes et forêts à la commune de Tournan-en-Brie ;

Vu l'arrêté préfectoral 2018/DRCL/BLI/37 du 20 avril 2018 portant modification des statuts de la communauté de communes Les Portes briardes entre villes et forêts ;

Vu le rapport d'orientation budgétaire pour 2023 ;

Vu la délibération n°006/2023 du Conseil communautaire en date du 16 mars 2023 prenant acte de la tenue du débat d'orientation pour 2023 ;

Vu la délibération n°012/2023 du Conseil communautaire en date du 4 avril 2023 portant approbation du compte de gestion 2022 ;

Vu la délibération n°013/2023 du Conseil communautaire en date du 4 avril 2023 portant adoption du compte administratif 2022 ;

Vu la délibération n°014/2023 du Conseil communautaire en date du 4 avril 2023 portant affectation des résultats 2022 ;

Vu la délibération n°019/2023 du Conseil communautaire en date du 4 avril 2023 votant le budget primitif 2023 ;

Vu la délibération n°043/2023 du Conseil communautaire en date du 7 novembre 2023 portant adoption de la décision modificative n° 1 du budget 2023 ;

Vu la délibération n°028/2024 du Conseil communautaire en date du 25 juin 2024 portant approbation du compte de gestion 2023 ;

Vu la délibération n°029/2024 du Conseil communautaire en date du 25 juin 2024 portant adoption du compte administratif 2023 ;

Considérant qu'il y a lieu de procéder à l'affectation des résultats constatés au compte administratif 2023 ;

Considérant l'avis favorable de la commission des finances en sa séance du 30 mai 2024 ;

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, et à l'unanimité,

- **Adopte l'affectation du résultat de la section de fonctionnement constaté au compte administratif 2023 de la manière suivante :**
 - en recettes, au compte 002 « Résultat de fonctionnement reporté » : 7 854 698,14 euros
 - en recettes, au compte 1068 « Excédent de fonctionnement capitalisés » : 6 409 127,55 euros
 - en recettes, au compte 001 « Excédent d'investissement » : 695 877,84 euros.

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits,

Ont signé au registre des délibérations les membres présents.

**Pour extrait conforme,
Ozoir-la-Ferrière, le 25 juin 2024**

**Le Président,
Jean-François Oneto,**



**La secrétaire de séance,
Christine Fleck,**

